

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION "Konk Ar Lab"

1. Objet de ce règlement

Le présent règlement intérieur s'applique à toute activité effectuée dans le cadre de l'association Konk Ar Lab (KAL), déclarée au JO le 18/03/2017 avec le numéro RNA : W294007013 et le numéro SIREN : 829 721 869 00016.

Ce règlement a pour objet de :

- Définir les différentes activités de l'association
- Clarifier les droits et les devoirs de chacun au sein de l'association et apporter des détails de fonctionnement non précisés dans les statuts.
- Donner la charte de l'adhérent à toute personne de passage dans les locaux de l'association.

Un exemplaire de ce règlement est à disposition dans la bibliothèque du FabLab. Il est aussi disponible sur le site web www.konkarlab.bzh.

Ce règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration après approbation de plus de la moitié des voix du CA.

2. Konk Ar Lab est un «FabLab»

Un FabLab est un LABORatoire de FABrication où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, peut venir expérimenter, apprendre ou fabriquer par elle-même tous types d'objets (prototype technique, meuble, objet artistique ou design, objet interactif, etc...). Pour cela chaque membre peut venir utiliser les différentes machines de **Konk Ar Lab (KAL)**, apprendre des autres membres ou participer aux différents projets collectifs.

Au sein de **Konk Ar Lab (KAL)**, la formation s'appuie sur des projets et l'apprentissage entre pairs. Il est fortement conseillé de prendre part à la capitalisation des connaissances, via la documentation disponible, et à l'instruction des autres utilisateurs.

3. L'adhésion : droits et devoirs

L'exercice comptable de l'association se fait du 1er janvier au 31 décembre.

Toute adhésion à l'association est valable pour l'année civile en cours. Les appels à cotisation se feront donc en fin d'année civile pour l'année suivante.

Pour devenir adhérent, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être majeur ou avoir une décharge signée par les responsables légaux pour les mineurs
- Présenter une assurance de Responsabilité Civile
- Prendre connaissance du présent règlement intérieur et s'engager à le respecter
- Prendre connaissance de la charte de **KAL**
- Payer sa cotisation annuelle (voir tarifs sur site www.konkarlab.bzh ou affichage dans les locaux de KAL)
- Les montants sont fixés par l'AG (article 6 des statuts)

L'adhésion donne à tous les adhérents les droits suivants:

- Accès aux temps libres (Open Labs) et d'échanges
- Participation aux ateliers
- Participation aux formations proposées par KAL (peuvent être payantes)

En revanche l'adhésion ne donne pas les droits suivants :

- Se servir librement dans les stocks de matières
- Entreposer sa production personnelle sans demande préalable
- Vendre pour un profit personnel les objets fabriqués pendant les ateliers ou « Open Labs »

Règles relatives aux matériels et machines :

Il est interdit de :

- Installer des logiciels sur les ordinateurs de Konk Ar Lab sans l'accord préalable de l'équipe.
- Supprimer des fichiers sur les disques durs ou modifier la configuration du matériel.
- Emporter hors des locaux les matériels et revues mis à la disposition (hors accord spécifique).
- Copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
- Faire de la contrefaçon d'objets ou créer des objets pouvant nuire à autrui. Ceux-ci doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

Les adhérents sont responsables des conséquences de l'utilisation des objets qu'ils réalisent avec les équipements tels que imprimantes 3D, CNC, systèmes de soudage, outils de travail du bois, outils de couture ou électronique, etc

Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays.

Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC.

Règles relatives aux locaux :

Il est interdit de :

- Fumer dans le local.
- Manger ou boire à proximité des matériels (PC, imprimantes, etc...)
- Hors évènements initiés par KAL ou un partenaire, il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans les locaux.
- Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, prévenir un membre de l'équipe, poser une pancarte sur celle-ci et noter l'anomalie constatée.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines (ordinateurs, imprimantes, scanner, ...).

Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.

4. Démission – Exclusion

La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

Conformément à l'article 7 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- un comportement inadapté vis-à-vis des pratiques ou envers des personnes
- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association, à sa réputation ou à son fonctionnement.

En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion.

La décision d'exclusion est adoptée par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

5. Les activités

Par défaut, tout participant aux activités doit être adhérent de **KAL**.

Les « Open Lab » :

Les Open Lab se dérouleront les jeudis de 18h à 20h.

- Accès de façon régulière aux adhérents de + de 16 ans et aux enfants de – de 16 ans s'ils sont accompagnés par un adulte.
- Accès de façon occasionnelle aux non adhérents, afin de leur permettre de découvrir les activités de l'association.
- Découverte et accès au petit matériel (outillage à main)

NOTA : Aucun consommable n'est inclus mais il est possible d'en acheter auprès de KAL (vérifier la disponibilité avant)

L'Open Lab est un moment basé sur le partage des connaissances, durant lequel chaque adhérent, quel que soit son niveau de connaissances et ses moyens, peut réaliser ses projets.

Les ateliers et formations:

Le prix des ateliers comprend la matière, le temps machine et la formation par un animateur de **KAL** ou structure partenaire, sauf cas particulier.

Les tarifs et le contenu de chaque atelier seront communiqués via le site web de KAL.

Si certains ateliers ne sont pas payants, nous sommes ouverts à toute contribution sous forme de dons (financiers ou matériels).

Tout adhérent participant à un atelier ou projet porté par KAL, renonce à ses droits de propriété intellectuelle portant sur sa contribution dans l'atelier ou projet.

Prestations Externes – Prototypage :

-> Ouvert uniquement aux adhérents de l'association (voir tarifs sur site www.konkarlab.bzh ou affichage)

1) Prestations Externes :

Compte tenu de ses connaissances et de son savoir-faire, KAL peut effectuer des Prestations externes (Conception /design, assistance, prototypage /production, etc...) pour des partenaires, entreprises ou association. En fonction du projet (nature, objectifs, valeurs), un devis spécifique sera établi par un représentant de KAL. Ce devis devra être validé par la direction avant toute réalisation.

2) Prototypage :

- Ouvert sur réservation, et selon les plannings des activités
- S'effectuant sous la responsabilité d'un membre responsable et formé aux machines qu'il utilisera.
- Accès payant aux machines (voir conditions /tarifs auprès des animateurs de KAL)
- Selon une durée maximale définie avec KAL

NOTA : Aucun consommable n'est inclus mais il est possible d'acheter de la matière par notre intermédiaire. Une formation individuelle pourra être dispensée.

Communiquer sur KAL

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir une communication transparente, cohérente et respectueuse des valeurs de **Konk Ar Lab**, les adhérents de l'association sont tenus de respecter les directives suivantes lorsqu'ils communiquent dans la presse ou sur les réseaux sociaux au nom de l'organisation :

- Toute communication doit être authentique et refléter fidèlement les valeurs, la mission et les activités de KAL. Toute communication extérieure au FabLab devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la direction.
- Avant de partager des images ou des vidéos impliquant des personnes reconnaissables, les adhérents doivent obtenir leur consentement explicite.
- Les membres doivent s'assurer de l'exactitude des informations qu'ils partagent, en vérifiant leurs sources lorsque cela est nécessaire. La diffusion de fausses informations est strictement interdite.

6. Code de bonne conduite dans les locaux

Le responsable :

Les activités sont systématiquement encadrées par un à deux responsables à qui il convient de se référer dès son arrivée. Les responsables peuvent à tout moment exclure une personne de l'atelier pour comportement irrespectueux et/ou dangereux. Ils peuvent également en cas de problème grave interrompre l'atelier.

L'atelier et les machines :

Il est nécessaire de :

- Rester à proximité immédiate de la machine utilisée
- Remettre les outils à leur place lorsqu'on a fini de les utiliser.
- Rendre les machines opérationnelles après utilisation (ex: dépoussiérer la machine).
- Nettoyer l'atelier : ranger les outils et passer un coup de balai ou l'aspirateur.
- Ne pas entreposer sa production.
- Signaler tout problème constaté sur une machine à un responsable.

Les matériaux :

Les matières ont un coût, il est formellement interdit de se servir seul. Il faut **toujours** demander l'accord du responsable avant d'utiliser un matériau dans une machine. Une grille tarifaire sera proposée ultérieurement.

7. Niveau de qualification

Pour chaque machine, il existe des niveaux de qualification nécessaires pour pouvoir utiliser une machine.

=>L'équipe KAL travaille à la mise en place de niveaux/badge 0 à 4 :

Niveau 0 = Sécurité, Niveau 1 - Je suis initié, Niveau 2 - Je connais les bases, Niveau 3 - Je suis autonome, Niveau 4 - Je suis expert

- **Niveau Usager :**

L'utilisateur possède le bagage minimum pour se servir de la machine. Par contre, dès qu'il rencontre un problème ou un cas pour lequel il n'a pas été formé, il doit immédiatement en référer à un expert ou cesser d'utiliser la machine.

- **Niveau Expert :**

L'utilisateur connaît parfaitement la machine. Il est capable d'en assurer la maintenance ainsi que les formations des personnes désirant obtenir le niveau usager ou expert. Les qualifications s'obtiennent par cooptation et après accord de l'équipe KAL.

8. Sécurité

Sécurité des personnes

KAL met à disposition de ses adhérents des moyens de protection individuelle(EPI) tels que gants, lunettes, protections auditives, etc...

Si ces équipements ne sont pas disponibles sur le poste de travail, chaque adhérent devra les demander à l'animateur.

En cas de blessure lors de l'utilisation d'un équipement de **KAL**, l'adhérent a l'obligation d'informer l'animateur présent, afin de consigner l'incident dans le registre et d'avoir accès à la trousse à pharmacie.

RISQUE D'INCENDIE Voir entretien des extincteurs ?

Cf. : arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique

En cas d'incendie ou d'exercice d'évacuation, l'alarme est donnée le plus rapidement possible : il est obligatoire de faire évacuer les personnes des locaux, et de les accompagner dehors.

Consignes à respecter en cas de danger imminent :

- Prévenir les pompiers en composant le 18(leur indiquer votre localisation,et numéro de téléphone)
- Quitter le bâtiment en fermant derrière soi portes (sans les verrouiller) et fenêtres
- Rejoindre le parking à l'extérieur, y rester jusqu'à autorisation expresse donnée par le service de sécurité de regagner le bâtiment.

9. Contribution

La contribution est essentielle au bon fonctionnement et à la pérennité de notre FabLab. Chaque adhérent, par ses compétences, son temps et ses ressources, participe à la création d'un environnement collaboratif et innovant. La contribution prend diverses formes :

- **Partage de compétences et de connaissances**

Les adhérents sont invités à partager leurs compétences et connaissances avec la communauté de deux façons possibles. La première est d'animer un ou plusieurs ateliers/formations. Et la seconde est de documenter leurs projets et partager des tutoriels (photos, description, plans, méthode, matériel...) sur le wiki du FabLab : https://wikifab.org/wiki/Group:Konk_Ar_Lab

- **Entretien et maintenance des équipements**

Chaque adhérent doit veiller à utiliser les équipements du FabLab de manière responsable et les laisser en bon état de fonctionnement après utilisation. Les volontaires peuvent contribuer à la maintenance et à la réparation des équipements selon leurs compétences.

- **Contribution matérielle et financière**

Lors des ateliers, événements (OpenLab, manifestations, ..) ou formation à l'utilisation des machines, vous pouvez soutenir KAL sous forme de dons de toute nature (services, matériaux, bénévolat,...) ou bien par un soutien financier pour le service rendu ou l'utilisation de matériaux. Une boîte à don a été mise en place pour recueillir ces donations en prix libre et conscient.

- **Engagement dans la vie associative**

Les adhérents sont encouragés à participer aux événements, assemblées générales et groupes de travail. Ils peuvent proposer des idées, voter sur des décisions importantes et s'impliquer dans la gestion quotidienne du FabLab.



Charte de l'adhérent de Konk Ar Lab

Cette charte a été élaborée afin de préciser aux adhérents de Konk Ar Lab les conditions d'utilisation du lieu, des machines, la participation aux ateliers et activités et le recours aux conseils et services de l'équipe de Konk Ar Lab.

Avant propos :

Konk Ar Lab est un lieu de fabrication et de rencontres qui vise à favoriser les liens sociaux et à expérimenter des solutions innovantes en faveur de la transition. Les valeurs fortes de l'association sont le partage des connaissances, l'apprentissage par le Faire et l'inclusion sociale.

Le FabLab est un lieu de convergence ouvert où des personnes aux compétences variées se rencontrent pour développer toute sorte de projets.

Adhérent :

Est considéré comme adhérent.e à Konk Ar Lab, toute personne physique ou morale utilisant les ressources du FabLab, qui est à jour de sa cotisation annuelle, a présenté/envoyé son assurance de Responsabilité Civile et qui a approuvé la présente Charte et le Règlement Intérieur.

Chaque utilisateur.ice est invité.e à prendre connaissance de la présente charte et du Règlement Intérieur, soit sur le site www.konkarlab.bzh, rubrique "Adhérer », soit directement sur place.

L'acceptation pleine et entière de la présente Charte et du Règlement Intérieur est nécessaire pour être adhérent de Konk Ar Lab.

L'accès au lieu pour les adhérent et le public est défini par des horaires spécifiques indiqués sur le site internet : www.konkarlab.bzh

1. Machines et formations :

KAL met à disposition des équipements (machines a commande numériques, machines à bois et à métal, outil informatique, outillage, et produits divers). L'utilisation de ces matériels est soumise à des règles afin de préserver ces machines et de minimiser les risques d'accident. Avant l'utilisation de tout équipement, l'adhérent.e devra être capable de montrer qu'il ou elle maîtrise la technologie ou avoir suivi et validé une formation adaptée.

2. Partage de connaissances et documentation :

Le partage de connaissances et la transmission de compétences sont les fondements du lieu. Ici, chaque personne est libre de venir apprendre à fabriquer par lui-même, de demander de l'aide et/ou de partager son expérience et ses connaissances avec les autres membres. La formation dans le FabLab s'appuie sur l'apprentissage commun, chacun doit donc prendre part à la valorisation et la circulation des connaissances collectives.



Les adhérents ayant une utilisation personnelle (non commerciale) du FabLab, acceptent de rendre libre d'accès leurs créations, de partager leur expérience et de **documenter** leur projet pour qu'il puisse servir à d'autres adhérents.

La mise en commun des ressources, sur la base de l'open source, est primordiale pour la répliquabilité des innovations et des projets, et favoriser l'appropriation des savoirs des membres de la communauté.

3. Usage des créations :

Les inventions/créations personnelles faites au FabLab peuvent être protégées et vendues, mais doivent rester disponibles de manière à ce que toute personne puisse les utiliser et en apprendre.

Si le projet a une visée commerciale, un cadre partenarial spécifique devra préalablement être mis en place avec Konk Ar Lab. Toute activité commerciale ne peut entrer en conflit avec les autres usages.

Lorsque je participe à un atelier ou projet porté par KAL, j'accepte de renoncer à mes droits de Propriété Intellectuelle portant sur ma contribution à cet atelier ou ce projet.

4. Contribution au FabLab

Le financement de KAL se fait par la cotisation des adhérents et des subventions publiques/privées. Lors des ateliers, évènements (OpenLab, manifestations, ..) ou formation à l'utilisation des machines, vous pouvez soutenir KAL sous forme de dons de toute nature (services, matériaux, bénévolat,...) ou bien par un soutien financier pour le service rendu ou l'utilisation de matériaux. Une boîte à don a été mise en place pour recueillir ces donations en prix libre et conscient. Contribuer au FabLab passe aussi par la documentation de ses projets (cf Règlement intérieur KAL).

5. Sécurité des personnes :

L'usage de n'importe quel équipement est soumis à des règles de sécurité et au port des équipements de protection individuelle appropriés (masque, casque, lunettes, gants, chaussures, blouse, etc..). Nous demandons à tous, adhérents et usagers, de se responsabiliser quant à la manipulation d'outils dangereux et demandons de respecter toutes les dispositions pour éviter des accidents ou la détérioration de machines.

Des informations relatives aux bonnes conditions d'utilisation sont données lors des formations relatives aux machines et matériel.

6. Procédure d'utilisation des équipements :

Afin de permettre une bonne utilisation sécurisée et profitable des ateliers partagés et de ses équipements, l'adhérent s'engage à :

- Se signaler aux animateurs de KAL à son arrivée.
- Respecter les règles d'utilisation et les consignes de sécurité.
- Suivre une formation ou un accompagnement adapté avant toute première utilisation d'un équipement.
- Ne pas réserver plusieurs machines sur le même créneau horaire et rester à proximité de sa machine lors de l'utilisation.
- Laisser propre la machine et l'espace de travail.
- Ranger tout le matériel et les outils utilisés à leur place d'origine.
- Emmener ses déchets ou les disposer dans les contenants appropriés.
- Documenter son projet (photos, description, plans, méthode, matériel...) sur le wiki du FabLab : https://wikifab.org/wiki/Group:Konk_Ar_Lab